



Stop à la violence à l'égard des femmes: déclaration de la Commission européenne et du haut représentant

Bruxelles, le 24 novembre 2021

Dans la perspective de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui aura lieu le 25 novembre, la Commission européenne et le haut représentant/vice-président, M. Josep **Borrell**, ont fait la déclaration suivante:

«La violence à l'égard des femmes et des filles est une forme répandue de violation des droits de l'homme.

En Europe, une femme sur trois, âgée de 15 ans ou plus, déclare avoir subi une forme de violence physique et/ou sexuelle. Une femme sur dix indique avoir été victime d'une forme de violence sexuelle, et une sur vingt avoir été violée. Un peu plus d'une femme sur cinq a subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un ancien compagnon ou de son compagnon actuel, tandis que 43 % des femmes ont été victimes, dans le cadre d'une relation amoureuse, de maltraitance psychologique et/ou de comportements dominateurs.

La violence domestique était une «pandémie fantôme» avant même l'apparition de la COVID-19. Les cas de violence domestique ont augmenté au cours de la pandémie de COVID-19, attirant l'attention de tous sur le fait que, pour beaucoup de femmes et de filles, la maison n'est pas un lieu sûr. L'ampleur du problème demeure alarmante. Une vision de l'Europe où les femmes et les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, peuvent vivre sans subir de violences et de stéréotypes, et ont la possibilité de réussir et d'entreprendre: tel est le fondement de la [stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025](#).

La violence sexiste en ligne se répand rapidement. Toutes les femmes sont confrontées à un phénomène relativement nouveau, bien que les femmes présentes dans la vie publique, telles que les journalistes et les responsables politiques, subissent souvent de manière disproportionnée la violence sexiste en ligne. Cette situation peut avoir une incidence sur la prise de décision démocratique, car ces femmes n'osent pas exprimer des opinions politiques par crainte d'être la cible de violences en ligne.

Au cours de l'année, nous avons par ailleurs assisté à des événements préoccupants mettant en danger des femmes et des filles du monde entier. En mars, le gouvernement turc a décidé de se retirer de la convention d'Istanbul, suscitant une réaction vigoureuse de la part de femmes, en Turquie et à l'étranger, descendues en nombre dans la rue en signe de protestation. Depuis juin, les événements qui se déroulent en Afghanistan mettent en péril les droits des femmes et des filles afghanes, qui demeurent nombreuses à être en danger en raison de leur travail, de leurs études, de leurs activités et de leurs opinions. En Éthiopie, des violences sexuelles atroces se poursuivent en toute impunité dans la région du Tigré, et rien ne laisse présager une fin prochaine. Il ne s'agit là que de quelques exemples.

Des progrès sont possibles et nous devons continuer à travailler ensemble sans relâche pour aller plus loin. La Commission proposera d'étendre la liste des «infractions pénales de l'UE» pour y inclure les discours haineux et les crimes de haine. Ainsi, l'Union pourra ériger en infraction pénale les discours haineux et les crimes de haine sexistes. Nous proposerons également une nouvelle législation visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Elle contiendra des mesures concrètes pour prévenir ces violences, y compris lorsqu'elles sont perpétrées en ligne, protéger et soutenir les victimes, améliorer leur accès à la justice et garantir une meilleure coordination entre les autorités compétentes.

Nous poursuivrons l'initiative «Spotlight» de l'Union européenne et des Nations unies, qui a aidé et protégé 650 000 femmes et filles et a prévenu les violences à leur égard, a offert une éducation à 880 000 hommes et garçons sur les thèmes de la masculinité positive, de la résolution non violente des conflits et de la parentalité, et a contribué à la mise en place ou au renforcement de 84 lois et politiques nationales visant à lutter contre la violence sexiste.

Nous intensifions notre action et appelons au maintien de l'engagement et de la coopération.

Faisons en sorte que toutes les femmes et toutes les filles soient en sécurité en Europe et dans le reste du monde.»

Contexte

La violence à l'égard des femmes et des filles est une violation des droits de l'homme très répandue et dévastatrice que l'on retrouve partout dans le monde. Ce type de violence est rarement signalé en raison de la stigmatisation et de la honte qui l'entourent, ainsi que du manque de confiance dans les autorités. En conséquence, bon nombre d'auteurs restent libres et impunis.

La Commission présentera également une initiative invitant le Conseil à prendre une décision visant à inclure les discours haineux et les crimes de haine sur la liste des «infractions pénales de l'UE» visées à l'article 83 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Ainsi, la Commission pourrait par la suite proposer une législation portant également sur ces formes spécifiques de violence grave à l'égard des femmes que l'on peut qualifier de discours haineux et de crimes de haine misogynes.

La Commission poursuit ses travaux sur l'adhésion de l'Union européenne à la [Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#), dite convention d'Istanbul. La convention d'Istanbul est un instrument juridique complet et puissant visant à prévenir et à combattre la violence sexiste et domestique et à protéger les victimes. Dans le cadre de l'initiative «Un nouvel élan pour la démocratie européenne», la Commission formulera une nouvelle proposition législative visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. L'initiative poursuivra le même objectif que la convention d'Istanbul: veiller à ce que les États membres de l'Union mettent en place des mesures efficaces pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

À l'international, le [plan d'action 2020-2025 sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans les relations extérieures](#) (GAP III) fournit un cadre de politique extérieure ambitieux pour faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de ces dernières, dans le respect de la stratégie de l'Union en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Garantir l'absence de toute forme de violence sexiste en est un élément central. L'Union européenne poursuivra ses efforts de lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le monde entier, y compris dans les situations de fragilité, de conflit et d'urgence, par exemple grâce à [l'initiative «Spotlight»](#), un programme mondial conjoint de l'Union et des Nations unies visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

Les bâtiments de la Commission européenne, du Service européen pour l'action extérieure et du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles se pareront d'une lumière orangée dans la soirée du jeudi 25 novembre en soutien à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Des photos seront disponibles sur [EbS](#).

Pour en savoir plus

[Fiche d'information sur les actions de l'UE visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes](#)

[En finir avec la violence sexiste](#)

STATEMENT/21/6211

Personnes de contact pour la presse:

[Nabila MASSRALI](#) (+32 2 298 80 93)

[Christian WIGAND](#) (+32 2 296 22 53)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)